



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RISQUE DE SUBMERSION MARINE

exemple de maîtrise de l'urbanisation dans les zones basses à risques
de submersion marine

nota bene : une doctrine plus précise sera proposée début 2011
(planification et application du droit des sols)

Exemple d'application des recommandations en zone « d'aléas » fort

Demande	Autorisé			Explication
	non	oui	prescriptions	
Construction d'une piscine privée à côté d'une maison d'habitation		X	délimiter les contours avec piquets (hauteur 20cm au-dessus de la cote centennale) pour éviter les accidents lors d'inondation	Il n'y a pas augmentation du nombre de personnes exposées
Construction d'une piscine municipale	X			ERP sensible car accueillant des scolaires, conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées
Transformation d'une grange en maison d'habitation	X			conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées
Transformation d'une grange en garage individuel		X	mise hors d'eau des produits sensibles	N'augmente pas le nombre de personnes exposées
Transformation d'une grange en Bureau	X			conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées
Extension d'une maison de retraite par ajout d'une salle de loisirs ou bureau		X	privilégier les extensions hors zone inondable si en limite de zones basses – rehausse du niveau du 1er plancher 20 cm au-dessus de la cote centennale ou espace refuge accessible (balcons, fenêtres) 20cm au-dessus de cette cote	N'augmente pas le nombre de personnes exposées
Extension d'une maison de retraite pour augmenter le nombre de lits	X			conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées
Construction d'une maison de retraite	X			ERP « sensible », conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées
Reconstruire une maison d'habitation après destruction par un incendie		X	Rehausse du 1er niveau de plancher 20cm au-dessus de la cote centennale ou niveau refuge avec accès (balcons, fenêtres) 20cm au-dessus de cette cote – réflexion pour reconstruire hors zones à risques Ne pas augmenter la capacité hébergement	N'augmente pas le nombre de personnes exposées En revanche, une maison de plain-pied devra être adaptée pour avoir un refuge au dessus du niveau centennal + 20 cm, sans pour autant augmenter la capacité d'hébergement
Construction de sanitaires dans un camping		X		N'augmente pas le nombre de personnes exposées
Mise en place de mobile home	X			conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées – vulnérabilité des biens
Construire une véranda		X		N'augmente pas le nombre de personnes exposées
Construction d'un immeuble d'habitations	X			conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées
Construction d'un immeuble de bureaux	X			conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées
Construction d'un parking souterrain	X			conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées
Aménagement d'un parking aérien		X	Indiquer l'existence du risque	
transformation d'un commerce en un autre commerce (boulangerie, vêtement ...)		X		Bâtiment d'activités existant – pas d réelle augmentation de la population
Ouverture d'un centre commercial	X			conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées
Construction de bâtiments pour exercer une activité nécessitant la proximité de la mer (ostréiculture par exemple)		X	Si possible, rehausse du 1er niveau de plancher 20 cm au-dessus de la cote centennale - ou niveau refuge avec accès (balcons, fenêtres) 20cm au-dessus de cette cote	

Exemple d'application des recommandations en zone « d'aléas » moyen

Demande	Autorisé			Explication
	non	oui	prescriptions	
Construction d'une piscine privée à côté d'une maison d'habitation		X	délimiter les contours avec piquets (hauteur 20cm au-dessus de la cote centennale) pour éviter les accidents lors d'inondation	Il n'y a pas augmentation du nombre de personnes exposées
Construction d'une piscine municipale	X			ERP sensible car accueillant des scolaires, conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées
Transformation d'une grange en maison d'habitation individuelle		X	Rehausse du 1er niveau de plancher 20cm au-dessus de la cote centennale ou niveau refuge avec accès (balcons, fenêtres) 20cm au-dessus de cette cote	Réduction de vulnérabilité des personnes
Transformation d'une grange en garage individuel		X	mise hors d'eau des produits sensibles	N'augmente pas le nombre de personnes exposées
Transformation d'une grange en Bureau		X	Rehausse du 1er niveau de plancher 20cm au-dessus de la cote centennale ou niveau refuge avec accès (balcons, fenêtres) 20cm au-dessus de cette cote	Réduction de vulnérabilité des personnes
Extension d'une maison de retraite par ajout d'une salle de loisirs ou bureau		X	privilégier les extensions hors zone inondable si en limite de zones basses – rehausse du niveau du 1er plancher 20 cm au-dessus de la cote centennale ou espace refuge accessible (balcons, fenêtres) 20cm au-dessus de cette cote	N'augmente pas le nombre de personnes exposées
Extension d'une maison de retraite pour augmenter le nombre de lits	X			conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées – ERP sensible
Construction d'une maison de retraite	X			ERP « sensible », conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées
Reconstruire une maison d'habitation après destruction par un incendie		X	Rehausse du 1er niveau de plancher 20cm au-dessus de la cote centennale ou niveau refuge avec accès (balcons, fenêtres) 20cm au-dessus de cette cote – réflexion pour reconstruire hors zones à risques Ne pas augmenter la capacité hébergement	N'augmente pas le nombre de personnes exposées En revanche, une maison de plain-pied devra être adaptée pour avoir un refuge au dessus du niveau centennal + 20 cm, sans pour autant augmenter la capacité d'hébergement
Construction de sanitaires dans un camping		X		N'augmente pas le nombre de personnes exposées
Mise en place de mobile home	X			conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées – vulnérabilité des biens
Construire une véranda		X		N'augmente pas le nombre de personnes exposées
Construction d'un immeuble d'habitations	X			conduirait à augmenter significativement le nombre de personnes exposées (présence permanente) – multiplicité des foyers à évacuer en cas de sinistres
Construction d'un immeuble de bureaux		X	Rehausse du 1er niveau de plancher 20cm au-dessus de la cote centennale ou niveau refuge avec accès (balcons, fenêtres) 20cm au-dessus de cette cote	Réduction de vulnérabilité des personnes
Construction d'un parking souterrain	X			conduirait à augmenter le nombre de personnes exposées
Aménagement d'un parking aérien		X	Indiquer l'existence du risque	
transformation d'un commerce en un autre commerce (boulangerie, vêtement ...)		X		Bâtiment d'activités existant – pas d réelle augmentation de la population
Ouverture d'un centre commercial	X			conduirait à augmenter significativement le nombre de personnes exposées
Construction de bâtiments pour exercer une activité nécessitant la proximité de la mer (ostréiculture par exemple)		X	Si possible, rehausse du 1er niveau de plancher 20 cm au-dessus de la cote centennale - ou niveau refuge avec accès (balcons, fenêtres) 20cm au-dessus de cette cote	

